

# MAIRIE DE MULSANNE

Compte rendu du CM du 22 juin 2011

A l'ouverture de la séance, après désignation des secrétaires, une minute de silence a été observée à la mémoire de Monsieur Serge SOUALLE, maire de Saint Mars d'Outillé, décédé le dimanche 12 juin 2011.

En l'absence de réponse de Monsieur le Préfet, le point 5 a été supprimé de l'ordre du jour.

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée le Maire a informé des décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

**Point 1 :** Par courrier en date du 26 mai 2011, Madame Carole Fouquet a présenté sa démission pour raison personnelle. Monsieur Gilbert Bonnetier a été appelé à la remplacer et a été installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

**Point 2 :** Le Procès verbal du conseil municipal tenu le 20 avril 2011 a été approuvé. Il est consultable en mairie.

**Point 3 :** Le conseil a donné un avis favorable pour la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel annuel des agents de la collectivité en 2011 et 2012.

**Point 4 :** En application de la loi de finances de l'année 2011, le conseil municipal a décidé de retenir une base minimum de CFE de 6000€ pour les contribuables dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 000€ HT. A cette base, s'applique chaque année un taux fixé par le Conseil Municipal. Cette mesure s'appliquera pour l'année 2012. Une information sera adressée à tous les contribuables concernés de la commune.

**Point 5 :** Le conseil a autorisé le Maire à signer le contrat de maintenance des deux photocopieurs qui seront acquis pour les écoles auprès de la société TOUILLER sur la base de 4€ HT les 1000 copies. Le contrat sera conclu pour une durée de cinq ans et couvre toutes les fournitures, sauf le papier, et l'ensemble des opérations techniques nécessaires au bon fonctionnement des deux appareils

**Point 6 :** Le conseil a émis un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le préfet sur l'évolution du périmètre de Le Mans Métropole. Ce projet prévoit le rattachement des communes isolées de Champagné et de Ruaudin et de la communauté de communes de l'Antonnière qui comprend les communes de La Milesse, Aigné et Saint Saturnin.

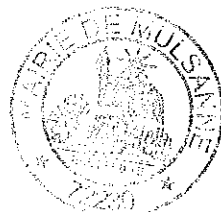
**Point 7 :** Le conseil a émis un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le préfet sur l'évolution du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Mans. Le projet propose le rattachement des communautés de communes du Val de Sarthe et du Pays des Bruyères et du Gesnois. Ce rattachement ne doit toutefois pas retarder l'élaboration en cours du SCoT du Pays du Mans.

**Point 8 :** Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le préfet sur l'évolution du périmètre du syndicat d'eau potable de la région Mancelle sous réserve que le regroupement se fasse en optimisant les investissements et les charges de structures. Les règles de gouvernance devront s'appuyer sur le poids des populations concernées. Dans le cas où ces réserves ne seraient pas levées, le conseil municipal souhaite que la communauté urbaine de l'eau soit mise en place sur Le Mans Métropole.

Séance levée à 21h 20

## Informations diverses :

Prochain Conseil Municipal le mercredi 21 septembre 2011 à 20h.



Le 24 juin 2011  
Le maire, Jean Claude FERRE